



Avis

Le 17 décembre 2008

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) prend des décisions d'ordre législatif, politique et administratif, en conformité avec la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Suite à une réunion publique de la Commission qui a eu lieu le 11 décembre 2008 à Ajax (Ontario), la Commission a rendu la décision suivante :

1. Approbation du document d'application de la réglementation RD-364, *Guide d'approbation des colis de transport du type B(U) et des colis transportant des matières fissiles Canada — États-Unis*, aux fins de publication finale et d'utilisation. Les versions française et anglaise du document RD-364 seront disponibles sur le site Web de la CCSN à une date ultérieure.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre, qui tiendra compte du sujet ci-haut mentionné, sera soumis pour approbation par la Commission lors de sa prochaine réunion le 14 janvier 2009. On pourra avoir accès au procès-verbal approuvé sur le site Web de la CCSN ou se le procurer en communiquant avec la CCSN, à une date ultérieure, peu après la réunion du 14 janvier.

La CCSN régit l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement, et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Personne-ressource : Pascale Bourassa
Secrétariat de la Commission
613-947-0247 ou 1-800-668-5284
interventions@cnscccsn.gc.ca
Site Web de la CCSN : www.suretenucleaire.gc.ca